Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe spécial de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,

- Vu l'arrêté du 7 octobre 2019 nommant les présidents des jurys des concours externes spéciaux de l'agrégation ouverts au titre de la session 2020,

- Vu l'arrêté du 10 févier 2020 nommant le jury du concours externe spécial de l'agrégation section langues vivantes étrangères Anglais à la session 2020,

- Vu la proposition de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 10 février 2020 sont complétées comme suit pour les épreuves orales d'admission :

Examinateurs spécialisés

Mme Anne FAURE Professeure agrégée	Académie de CAEN
M. Bruno MARCHEBOUT Professeur agrégé	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 juin 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU